



Renseignements importants sur les changements à venir à votre carte *Affaires Plus* CIBC Visa^{*} Aéroplan^{MD}

Des changements seront apportés aux avantages suivants dont vous profitez avec votre carte de crédit :

- Amélioration à l'admissibilité à la carte de crédit

Voici un résumé du principal changement apporté à l'état d'admissibilité à la carte de crédit :

Actuel : Pour chaque tranche de 5 000 \$ d'Achats nets admissibles (à l'exclusion des retours et des crédits, des Avances en espèces, des Virements de solde, des Chèques Pratiques, des frais, des intérêts et des paiements) portés au compte de la carte *Affaires Plus* CIBC Visa Aéroplan, les Responsables des primes recevront 1 000 Milles de Qualification à un Statut (« MQS ») et un (1) Segment de Qualification à un Statut (« SQS »), qui seront déposés dans leur compte Aéroplan à la fin de la prochaine période de facturation du compte de carte de crédit CIBC Aéroplan. Prévoyez jusqu'à 3 jours civils après la date du relevé de compte de carte de crédit CIBC Aéroplan pour que le dépôt s'affiche. Les MQS et les SQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan et ne sont pris en compte que dans la qualification au statut Aéroplan Élite. Les MQS ne comptent pas dans le calcul du statut Million de milles. Les autres titulaires de carte ne sont pas admissibles à recevoir des MQS ou des SQS au moyen de ce privilège; toutefois, les dépenses admissibles des autres titulaires de carte seront prises en compte dans le calcul des dépenses du Responsable des primes. Les Responsables des primes peuvent recevoir des Milles-bonis de Qualification à un Statut et des Segments-bonis de Qualification à un Statut de façon illimitée pendant une période de qualification au statut Aéroplan Élite. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent et peuvent être consultées sur le site des conditions générales relatives au statut Élite d'Air Canada.

À compter du 1er janvier 2026 : Pour chaque tranche de 20 000 \$ d'achats nets (à l'exclusion des retours et des crédits, des avances en espèces, des virements de solde, des Chèques Pratiques, des frais, des intérêts et des paiements) portés au compte de carte de crédit, les responsables des primes peuvent recevoir 1 000 Crédits de Qualification à un Statut (CQS), jusqu'à un maximum combiné de 25 000 CQS par membre Aéroplan et par année civile, pour l'ensemble des CQS pouvant être accordés à ce membre Aéroplan en lien avec n'importe quelle carte de crédit Aéroplan qu'il détient, quel que soit l'émetteur de la carte de crédit (le « plafond annuel pour les cartes de crédit »). Les CQS seront déposés dans votre compte Aéroplan à la fin de la prochaine période de facturation de votre compte de carte de crédit. Veuillez prévoir jusqu'à une semaine après la date de votre relevé de compte de carte de crédit pour que le dépôt s'affiche. Les autres titulaires de carte ne sont pas admissibles à recevoir des CQS au moyen de ce privilège; toutefois, les achats nets des autres titulaires de carte seront pris en compte dans le calcul des achats nets du responsable des primes et, par conséquent, de son admissibilité aux CQS. Les CQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan et ne sont pris en compte que dans la qualification au statut Aéroplan Élite. Les CQS ne sont pas échangeables et ne comptent pas dans le calcul du statut Million de milles. Aéroplan se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, d'annuler, de révoquer ou de retirer les CQS, le statut Élite et les privilèges qui y sont associés en cas d'abus de ce privilège. Le plafond annuel pour les cartes de crédit est suivi et géré par Aéroplan. Toutes les conditions liées au statut Aéroplan Élite s'appliquent. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent et peuvent être consultées sur le site des conditions générales relatives au statut Élite d'Air Canada (<https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/status/terms-and-conditions.html#/>).

^{*} Marque de commerce de Visa International, utilisée sous licence.

^{MD} Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de leurs propriétaires respectifs.

Pour en savoir plus sur les marques de commerce d'Air Canada et d'Aéroplan, visitez le site cibc.com/marquesaeroplan.